



FNPPSF

Communiqué du président Jean Kiffer

La Charte pour une pêche de loisir en mer éco-responsable est signée depuis le 7 juillet 2010. De nombreux points que nous proposons depuis plusieurs années ont été retenus. Plutôt qu'un permis payant et les conséquences désastreuses et inéluctables qu'il aurait engendrées pour notre activité, nous avons préféré accepter l'idée d'une déclaration gratuite et obligatoire et le principe d'un marquage de certaines espèces de manière à en interdire la revente.

Quatre mois se sont écoulés et nous sommes toujours dans l'attente d'une première réunion regroupant les différents acteurs concernés. Les cinq fédérations signataires de la Charte se sont, quant à elles, réunies : elles sont aujourd'hui en mesure de formuler des propositions cohérentes visant à traduire l'ensemble des mesures retenues en textes réglementaires applicables !

La nécessité de se rassembler n'a jamais été aussi cruciale. Je crois que nous l'avons tous compris. La volonté conjointe de travailler à la mise en place d'une pêche de loisir libre et éco-responsable est une priorité pour chacun d'entre nous. Les cinq fédérations concernées sont unanimes à ce sujet. Cela est rassurant et nous permet d'être raisonnablement optimistes quant à l'avenir de nos activités.